



SOLEAM

* *
*

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

ZAC DE LA VALENTINE

N°T 1600906CO

BILAN DE PRE CLOTURE AU 31/12/20

SOMMAIRE

I.	RAPPORT DE PRESENTATION	3
1)	CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT	3
2)	CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT	3
3)	ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT	4
II.	RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POINT SUR SON DEVELOPPEMENT ACTUEL	5
1)	LA ZAC DANS SON CONTEXTE :	5
2)	DÉVELOPPEMENT ACTUEL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT :	10
a)	<i>Les acquisitions foncières (cartographie) :</i>	10
b)	<i>L'avancement des travaux (cartographie) :</i>	11
c)	<i>L'avancement des commercialisations (cartographie) :</i>	13
d)	<i>L'avancement des participations :</i>	14
e)	<i>L'avancement des rétrocessions (cartographie) :</i>	14
III.	RAPPEL DES GRANDS ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET ECARTS CONSTATES	15
1)	LES DEPENSES	15
a.	<i>Les études</i>	15
b.	<i>Les Travaux</i>	15
c.	<i>Les Dépenses annexes</i>	16
d.	<i>La rémunération du Concessionnaire</i>	16
2)	LES RECETTES	16
a.	<i>Les Produits divers</i>	16
b.	<i>La participation du concédant</i>	16
3)	LA TRESORERIE DE L'OPERATION	17
IV.	LES ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2021 ET SUIVANTES	17
1)	LES DEPENSES	17
a.	<i>En ce qui concerne les acquisitions foncières</i>	17
b.	<i>En ce qui concerne les études</i>	17
c.	<i>En ce qui concerne les travaux</i>	17
d.	<i>En ce qui concerne les dépenses annexes</i>	17
e.	<i>En ce qui concerne la rémunération de l'aménageur</i>	18
2)	LES RECETTES	18
a.	<i>En ce qui concerne les prévisions de commercialisation</i>	18
a.	<i>En ce qui concerne les prévisions de participation</i>	18
V.	L'ANALYSE POSTE PAR POSTE DES VARIATIONS CONSTATÉES ENTRE LE BUDGET APPROUVÉ ET LE NOUVEAU BUDGET PRÉVISIONNEL :	19
VI.	ANNEXES	23
	<i>Bilan prévisionnel au 31/12/20</i>	23
	<i>Echéancier de trésorerie prévisionnelle</i>	24
	<i>Tableau des écarts-TTC</i>	25
	<i>Ecart Année 2020-TTC</i>	26

I. RAPPORT DE PRESENTATION

1) CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Nature juridique :	Concession d'Aménagement
Titulaire de la Concession :	SOMICA puis MARSEILLE AMENAGEMENT et SOLEAM
Concédant :	METROPOLE
Convention n° 78/334:	Approuvée par délibération n° 78/199/U du 19/05/78, notifiée le 24/6/81 à la Préfecture. Délibération 06/0893/TUGE
<p>Avenant n° 1 : délibération n° 90/049/U du 2/2/90 prorogeant la durée de la concession de 5 ans. Avenant n° 2 : délibération n° 94/518/U du 22/7/94 prorogeant la durée de la concession de 5 ans. Avenant n° 3 : délibération n° 97/344/EUGE du 9/6/97 prorogeant la durée de la concession de 3 ans. Avenant n° 4 : délibération n° 98/384 EUGE du 25/5/98 modifiant le mode de rémunération du concessionnaire. Avenant n° 5 : délibération n° 020/341 EUGE du 11/03/02 prorogeant la durée de la concession de 5 ans. Avenant n° 6 : délibération n° 02/1215/TUGE du 25/11/02 modifiant l'échéancier de la participation de la Ville. Avenant n° 7 : délibération n° 04/0162/TUGE du 29/03/04 précisant le maintien du montant prévisionnel de la participation de la VDM Avenant n° 8 : délibération n° 06/1063/TUGE du 13/11/06 précisant le maintien du montant prévisionnel de la participation de la VDM Avenant n° 9 : délibération n° 08/1238/DEVD du 15/12/08 Avenant n° 10 : délibération n° 09/18595/DEAM du 12/11/09 prorogeant la durée de la concession de 5 ans. Avenant n° 11 : délibération n° 10/0973/DEVD du 25/10/10 approuvant la participation prévisionnelle de la Ville de Marseille. Avenant n° 12 : délibération n° 12/0539/DEVD du 25/06/12 approuvant la participation prévisionnelle de la Ville de Marseille. Avenant n° 13 : délibération n° 13/0478/DEVD du 17/06/13 modifiant l'échéancier de restitution le l'excédent de participation de la Ville de la Ville de Marseille à l'équilibre du bilan de Marseille. Avenant n° 14 : délibérations n° 13/0674/FEAM du 17/06/13 et n°13/1077/FEAM transférant la concession d'aménagement à la SOLEAM Avenant n° 15 : délibération n° 14/0575/UAGP du 10/10/14 approuvant la participation prévisionnelle de la Ville de Marseille et l'échéancier de son versement, et prorogeant la durée de la concession de 5 ans. Avenant n° 16 : Délibération FCT 030-1858/15/CC actant la substitution de la Métropole d'Aix Marseille à la Ville de Marseille en tant que concédant de la concession d'aménagement n°86/229. Avenant n° 17 : Délibération URB 020-1100/16/CM du 17/10/2016 du Conseil de Métropole approuvant le CRAC 2015 Avenant n° 18 : Délibération URB 003-3277/17/CM du 14/12/2017 du Conseil de Métropole approuvant le CRAC 2016 Avenant n° 19 : Délibération URB 028-6450/19/CM du 20/06/2019 du Conseil de Métropole approuvant le CRAC 2018</p>	
Durée initiale :	8 ans à compter du 12 mars 1974
Date de fin :	25 Juin 2021
Mode de rémunération	Prorogée par avenants n°1, 2, 3, 5, 8, 10 et 15, jusqu'au 25/06/21. 5 % sur les dépenses HT hors frais financiers 7 % sur les recettes HT pour la rémunération de liquidation : 0,5% de ½ somme des dépenses et des recettes.

2) CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Superficie :	229 ha
Vocation :	Activités
Programme des équipements publics :	Réalisation de VRD
<u>MONTAGE OPÉRATIONNEL MIS EN OEUVRE</u>	
Approbation Dossier de Création de la Z.A.C :	Arrêté Préfectoral du 12 mars 1974
Approbation Dossier de Réalisation de la Z.A.C :	Délibération du CM du 19 Mai 1978
Approbation du PAZ :	Arrêté Préfectoral du 13 Juin 1980

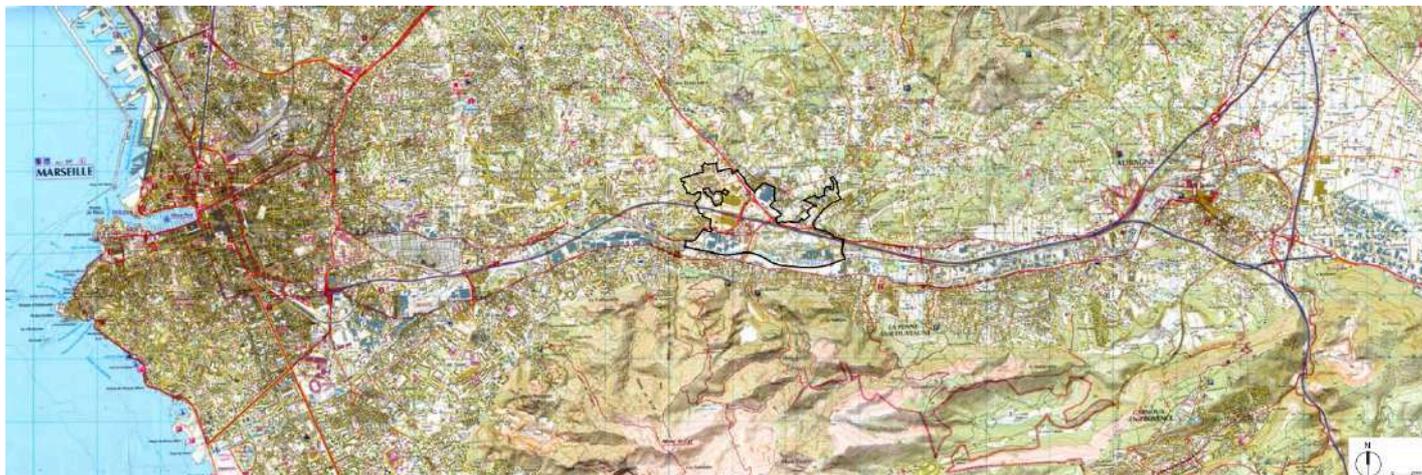
3) ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Dernier bilan approuvé :	CRAC 2019-Délibération n° URBA 028-8699/20/CM du 15/10/2020 par AMP
Budget du CRAC au 31/12/2017 :	50 412 869 € TTC
Budget du CRAC au 31/12/2018 :	50 412 883 € TTC
Budget du CRAC au 31/12/2019 :	47 969 838 € TTC
Budget du CRAC au 31/12/2020 :	48 098 147 € TTC
Participation actuelle (au 31/12/2017):	7,44 Millions €
Participation versée (au 31/12/2017) :	5,44 Millions €
Participation actuelle (au 31/12/2018):	7 448 455 €
Participation versée (au 31/12/2018) :	5 440 297 €
Participation actuelle (au 31/12/2019):	4 991 751 €
Participation versée (au 31/12/2019) :	5 440 297 €
Participation actuelle (au 31/12/2020):	5 120 060 €
Participation versée (au 31/12/2020) :	6 190 297 €

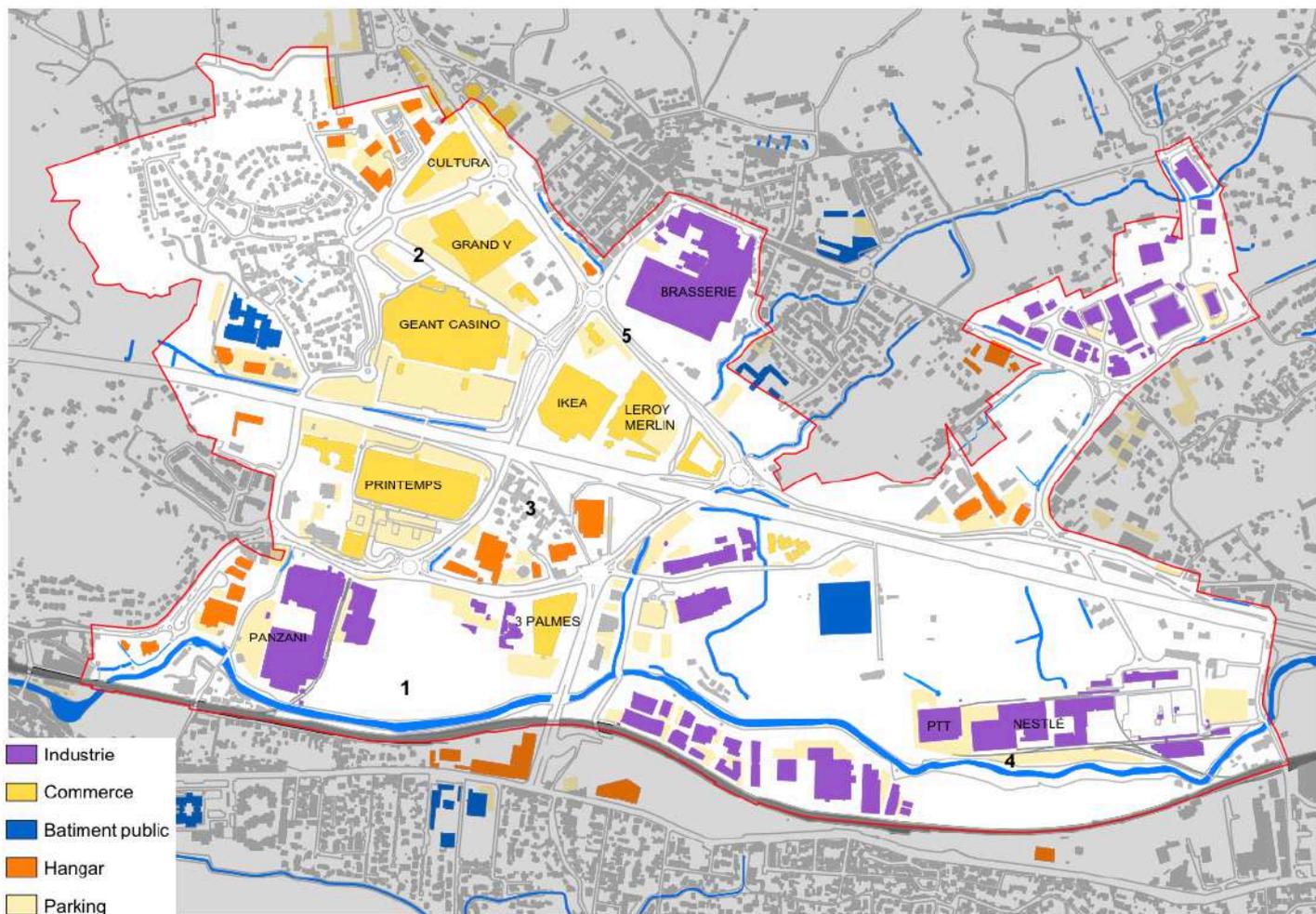
II. RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POINT SUR SON DEVELOPPEMENT ACTUEL

1) LA ZAC DANS SON CONTEXTE :

Plan de localisation :



A l'Est de la Ville de Marseille, à mi chemin entre le centre ville de Marseille et la Ville d'Aubagne, se développe depuis les années 70 le site de la Valentine, un territoire de près de 250 hectares, aujourd'hui polymorphe et aux usages multiples :



Des constructions très diverses suivent le relief de la zone : de grandes implantations commerciales dans les zones les plus planes, des activités le long de l'axe routier et ferroviaire parallèle à l'Huveaune, et de l'habitat vernaculaire sur les coteaux. Le site est également un pôle de loisirs pour de nombreux métropolitains (achats, cinéma, restauration...).

Ce territoire est desservi par de grands axes : la route des 3 Lucs (RD4), la route des Camoins et la rue du vallon de la Barasse qui suivent les fonds de vallons, et se raccordent sur les voies de la vallée de l'Huveaune (A50, RD2, ex RN8) au droit de la ZAC.

La ZAC est installée sur la rive droite de l'Huveaune profitant d'un élargissement de la vallée au niveau de l'affluent Garderonne. A l'échelle métropolitaine, il est important de souligner que la Vallée de l'Huveaune constitue une continuité territoriale naturelle et géographique entre le bassin de Marseille et la plaine d'Aubagne. Cette belle entité représente un enjeu majeur, l'aménagement des abords de l'Huveaune apparaissant comme l'opportunité de créer des espaces de liaison de grande qualité entre différents quartiers.

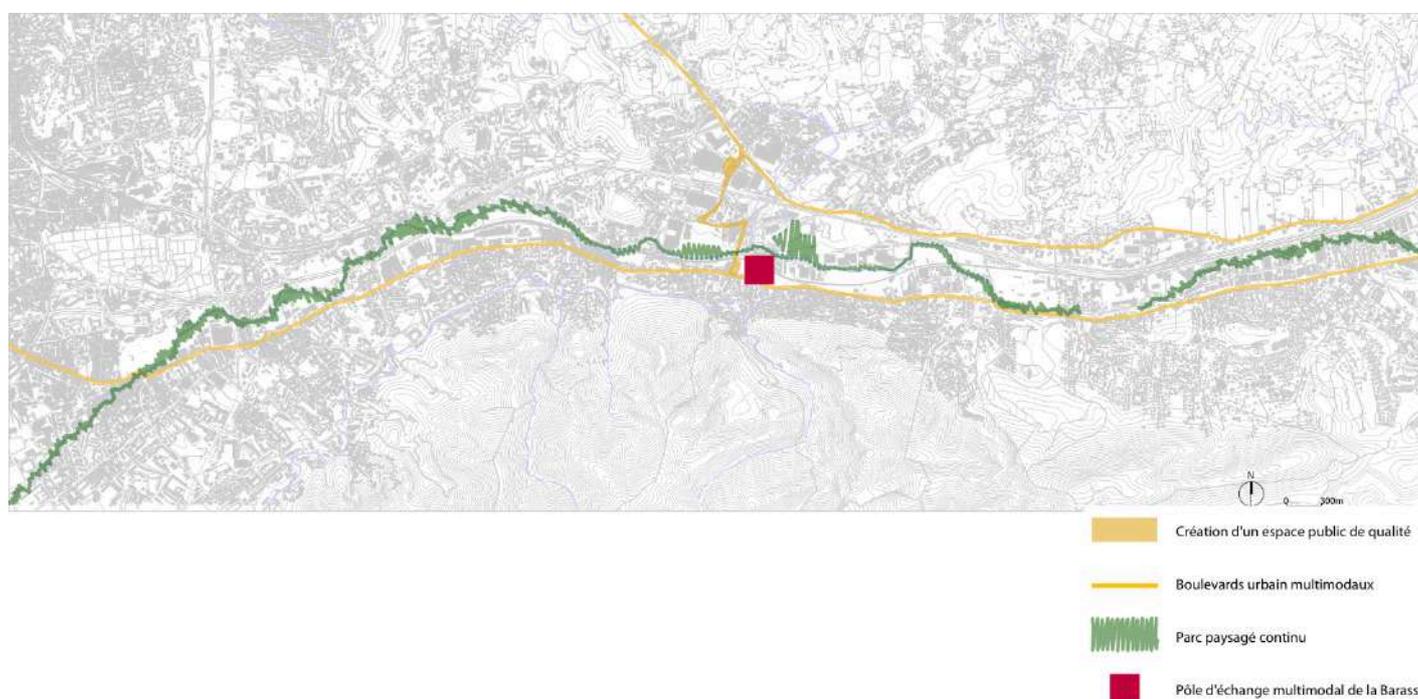
De plus, la zone est bordée par les piémonts de la butte de St Marcel et du Mont St Cyr ; s'organisent ainsi des espaces en promontoire qui offrent des vues lointaines sur les massifs du Garlaban et de St Cyr, éléments forts du paysage, à valoriser dans les futurs aménagements.

La SOLEAM est aménageur de la ZAC au titre de la concession d'aménagement approuvée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille n° 78/199/U du 19/05/78, notifiée le 24/6/81 à la Préfecture.

Elle pilote depuis 2013 une réflexion sur les orientations stratégiques du projet urbain de la ZAC, au regard du foncier dont elle a la maîtrise, ou des nombreuses emprises privées non occupées qui pourraient faire l'objet d'un réaménagement notamment au bénéfice de la requalification de l'espace public.

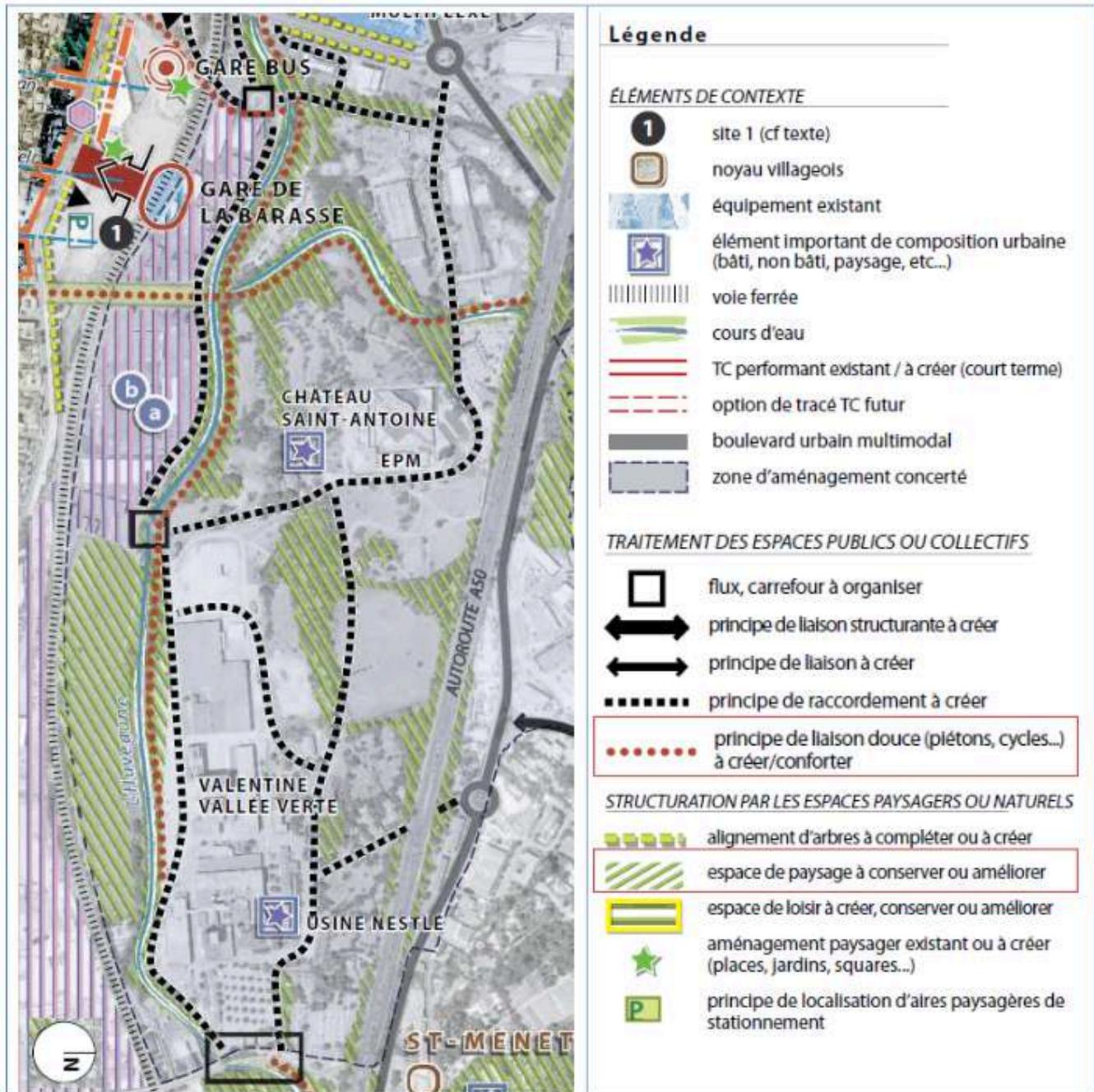
A cet effet, une étude urbaine et paysagère a été réalisée par NSL Architectes et l'atelier Lefèvre/Pétrini en 2013, afin d'établir un diagnostic et de formuler des préconisations d'aménagement de l'espace public.

Afin de nourrir cette réflexion, et face au constat de dysfonctionnements importants (territoire fractionné, une voirie consacrée aux véhicules motorisés, saturée et vieillissante, aux connexions manquantes, cheminements piétons et modes doux difficiles, offre de transports en commun dense mais complexe et discontinue, espaces verts disparates), il a été engagé à l'automne 2015, une étude de trafic et de circulations à l'échelle de la ZAC. Cette étude a été menée conjointement à la réflexion menée par MPM sur la desserte en transports en commun, afin de définir une action sur les voiries existantes et à créer, afin de parvenir à un réseau routier hiérarchisé, densément maillé, lisible, reliant les différents éléments de la zone et permettant aux piétons et modes doux de trouver toute leur place dans l'espace public. Les propositions de cette étude pourraient s'inscrire dans une nouvelle opération.



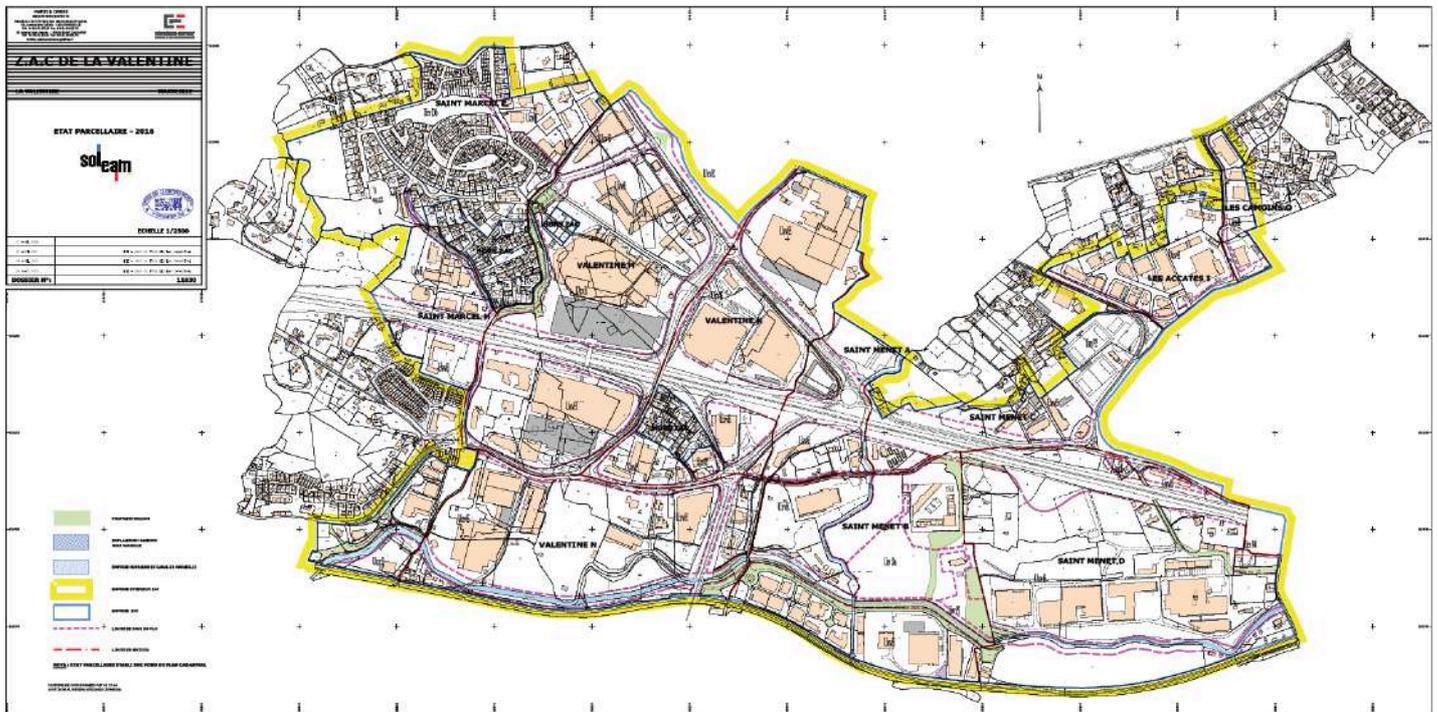
Cartes extraites de l'étude urbaine et paysagère de la ZAC – mai 2013 – NSL Architectes/Atelier Lefevre Petrini

Aussi, l'orientation d'aménagement n°10 relative au secteur de La Barasse prévoit la réalisation d'un pôle d'échange multimodal articulé autour de la halte ferroviaire de la Barasse mise en service depuis fin 2014, le renforcement du maillage viaire par la réalisation de voies nouvelles, secondaires et tertiaires, la préservation d'espaces verts présentant un intérêt environnemental et paysager, et la réalisation d'une continuité piétonne verte le long de l'Huveaune et du canal de Marseille.



La mise en œuvre du projet urbain nécessitera potentiellement des acquisitions foncières supplémentaires pour la réalisation des voies nouvelles, et la requalification de l'espace public existant.

A ce jour, la SOLEAM est propriétaire de la totalité des voiries réalisées et non rétrocédées (traverse de la Montre, route de la Valentine, voie de desserte du lotissement d'activité Valentine 1, traverse Diogène, montée du Commandant Robien pour partie), et d'une partie de l'ancien parc du château St Antoine (fonciers arborés en rive droite de l'Huveaune).



Transfert de la concession de la Valentine à la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Le transfert est intervenu au 01/01/2016, la Métropole se substituant dans les droits et obligations de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de la Ville de Marseille. La Délibération FCT 030-1858/15/CC notifiant en date du 03 juin 2016 l'avenant n°16 à la convention n°86/229, acte de la substitution de la Métropole d'Aix Marseille à la Ville de Marseille en tant que concédant de l'opération d'Aménagement de la ZAC de la Valentine.

Suppression de la ZAC de la Valentine et poursuite de l'opération :

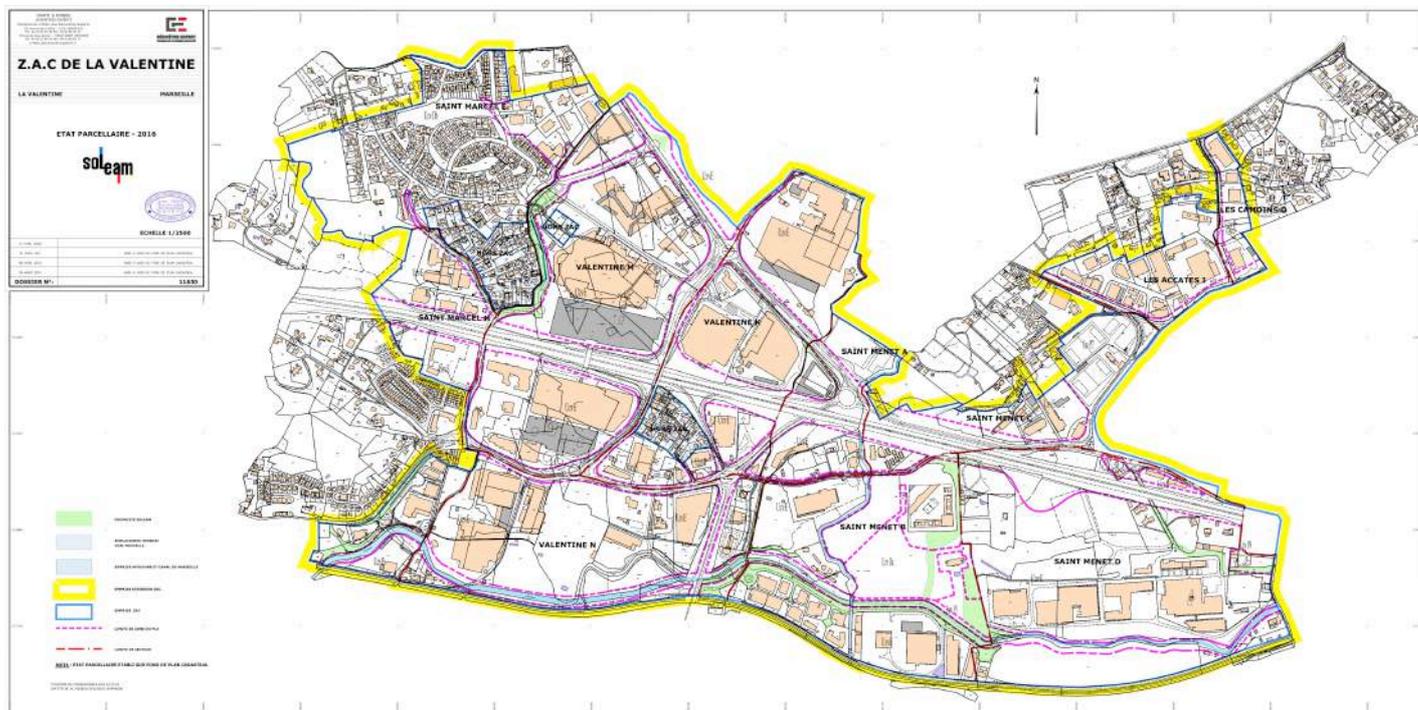
Le concédant a approuvé le 17 octobre 2016 la suppression de la ZAC de la Valentine en tant que procédure opérationnelle de réalisation de l'opération. Toutefois, les études et travaux engagés et inscrits dans le prévisionnel du CRACL seront poursuivis par la SOLEAM dans le cadre de la concession d'aménagement.

Suppression de la concession de la Valentine et poursuite de l'opération :

Suite à la suppression de la ZAC en 2016, l'autorité concédante a décidée de clôturer la concession de l'aménagement de la Valentine en 2021. La formalisation des éléments de clôture (*quibus*) sera à établir entre le concédant et le concessionnaire sur l'année 2021

2) DÉVELOPPEMENT ACTUEL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT :

a) Les acquisitions foncières (cartographie) :



Désignation lignes budgétaires	TTC au 31/12/20	A fin 2020	%
En Euros	Budget actualisé	Cumul	Avancement
1-Budget Foncier	-10 249 327	-10 249 326	100%

Au 31/12/2020, 100% des acquisitions programmées ont été réalisées.

Suite à la décision de clotûre de l'autorité concédante, il est acté qu'aucune acquisition complémentaire ne sera réalisée sur le périmètre de la concession, hormis une éventuelle surlargeur minimale le long de la route de la Valentine pour un élargissement ultérieur dans le cadre d'échanges fonciers avec la société DHIMMO13. Cette Acquisition éventuelle sera réalisée à l'euro symbolique .

b) L'avancement des travaux (cartographie) :

Désignation lignes budgétaires En Euros	TTC au 31/12/20 Budget actualisé	A fin 2020 Cumul	% Avancement
B : 741/312-Réseaux Extérieurs	-225 551	-225 553	100%
B : 741/313-Requalification Chemin St Menet aux Accates	-840 422	-840 422	100%
B : 741/314-Requalification de la Voie du Lotissement d'Activité	-30 814	-30 814	100%
B : 741/320-Aléas	-83 605	-83 605	100%
B : 741/400-Honoraires Techniques	-1 899 714	-1 842 327	97%
2-Budget Travaux	-3 080 106	-3 022 721	98%
2a-Budget Travaux Parc Activité et Château St Antoine	-2 185 714	-2 185 714	100%
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-5 498 653	-5 498 653	100%
2c-Budget Travaux Déjà Réalisés	-14 451 365	-14 451 365	100%
TOTAL BUDGET TRAVAUX	-25 215 838	-25 158 453	99,8%

Les travaux du réaménagement du chemin de Saint Menet aux Accates ont été réalisés et livrés sur l'année 2019.

Suite à la décision de clôture de la concession d'aménagement, il s'agissait là des derniers travaux à réaliser.

La requalification de la voie de desserte du parc d'activités Valentine 1 dite « voie métro » était envisagée sur 2020, il a été acté par l'autorité concédante de ne plus réaliser ce projet qui devra s'inscrire dans le programme d'une nouvelle opération.

Au même titre, la phase 2 de la desserte du château St Antoine, projet comportant notamment la création d'un ouvrage de franchissement de l'Huveaune, ne sera pas réalisée et les études stoppées au stade faisabilité.

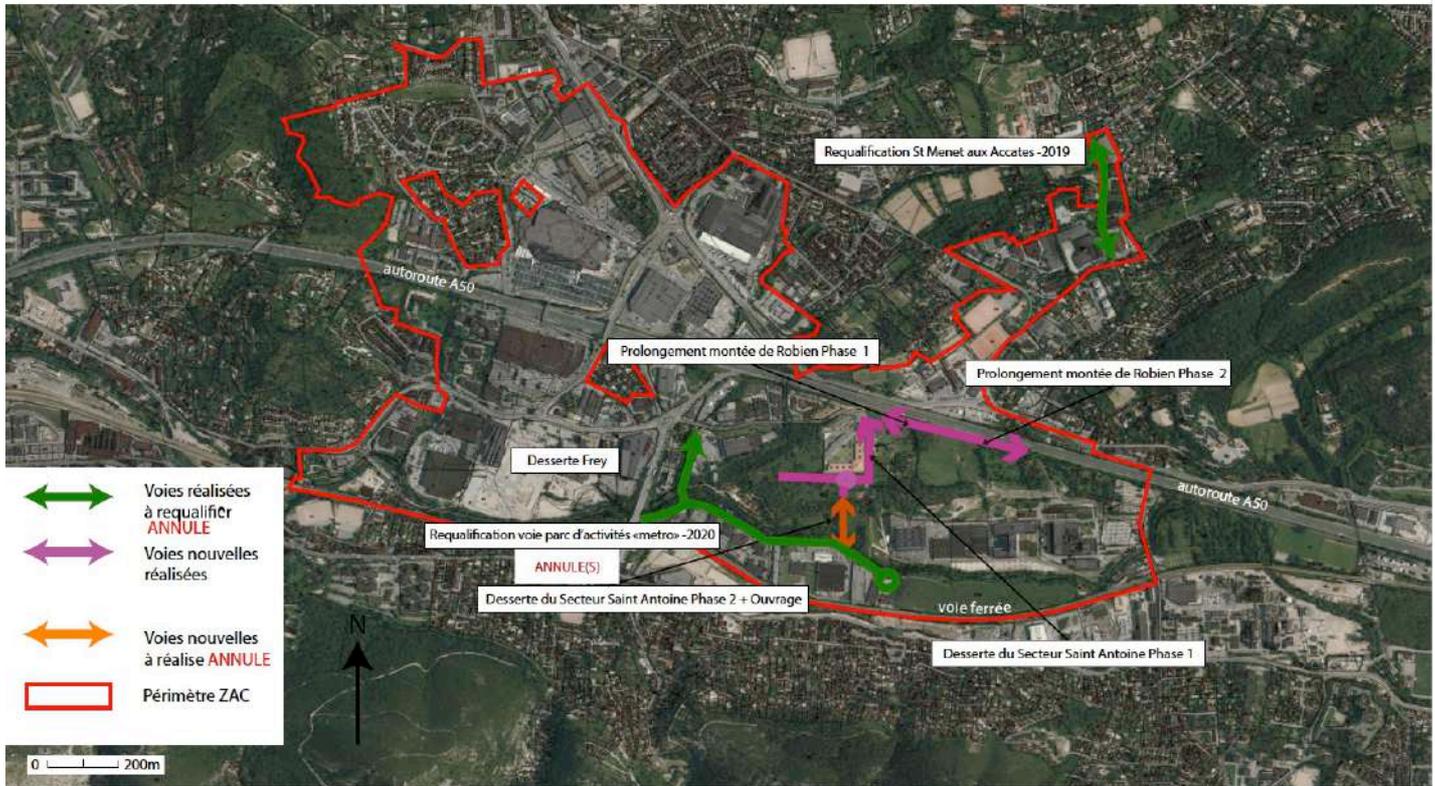
Globalement le programme prévisionnel de travaux est arrêté en l'état à fin 2019.

Les préconisations issues de l'étude de trafic globale et transmises aux services compétents, si elles font l'objet des validations nécessaires, seront à intégrer dans un nouveau cadre administratif et opérationnel.

Il en va de même sur les éventuels aménagements de desserte à réaliser sur l'ancienne friche industrielle dite « SBM » en vue d'un éventuel projet.

Le lancement des modalités de rétrocession des ouvrages envisagé sur 2021 a fait l'objet d'échanges anticipés.

TRAVAUX PROJETES - CRAC AU 31/12/2019 ZAC DE LA VALENTINE

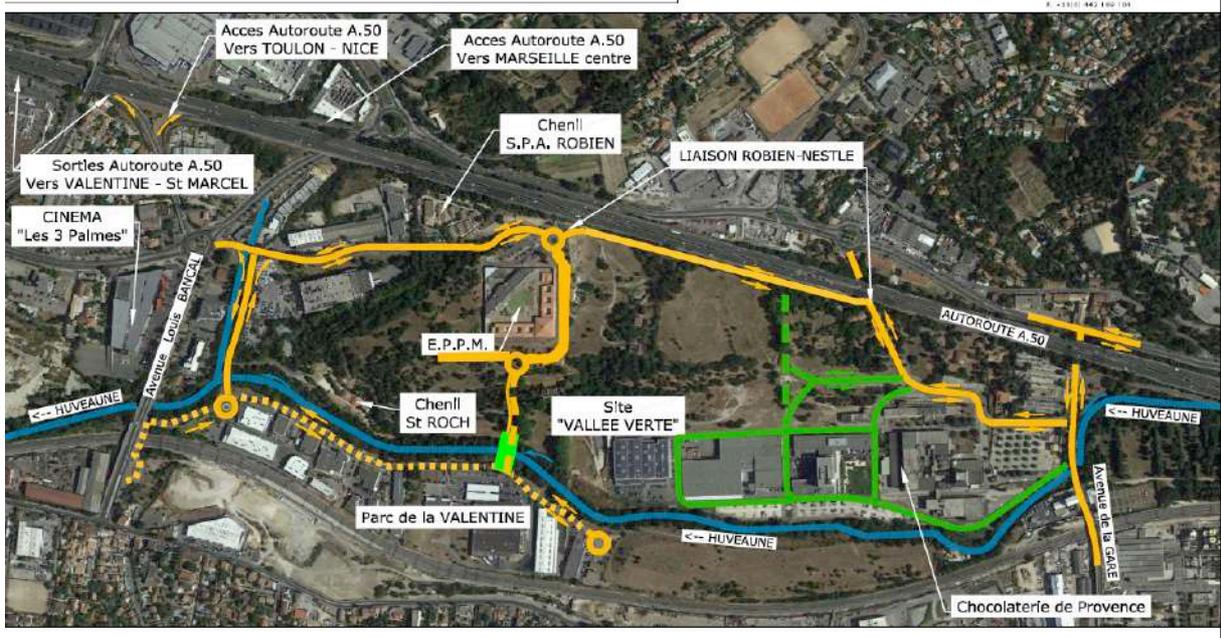


LEGENDE:
 Voies publiques existantes,
 Voies publiques à requalifier
 Voies publiques projetées
 avec bande cyclable

LEGENDE:
 Voies Privées (vallée verte) existantes
 Voies privées (vallée verte) projetées
 Pont à créer

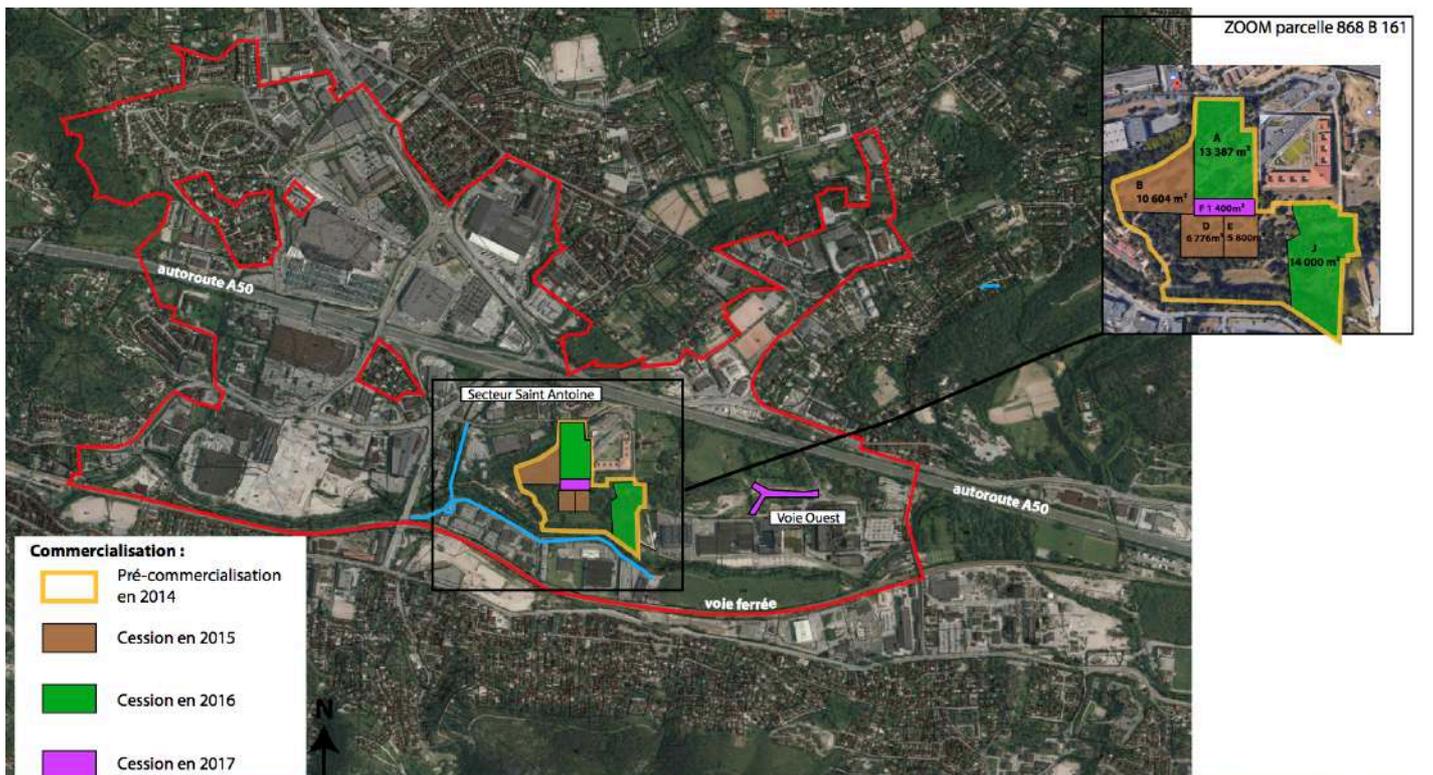
**ZAC de la Valentine
 Secteur UEa7
 Schéma de circulation**
 Echelle : 1/5000

CERRETTI
 BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
 CHATELAIN SUTERLIN SOGEMMA
 13720 La Roque-d'Ardenne
 www.cerretti.fr - 41.40.12.11 (M. B.)
 T. +33 (0) 492 882 820
 F. +33 (0) 492 882 104



c) L'avancement des commercialisations (cartographie) :

Désignation lignes budgétaires	TTC au 31/12/20	A fin 2020	%
En Euros	Budget Actualisé	Cumul	Avancement
1a-Budget Cessions Activités	20 918 212	20 918 211	100%
2-Budget Cessions Voirie	878 532	878 532	100%



En terme de commercialisation, seuls des reliquats fonciers issus des travaux de la 3ème voie ferrée restent à céder auprès de SNCF réseaux. Ces cessions (en lien également avec le site de la Barrasse) étaient programmées sur 2017 et n'ont pu être réalisées du fait de la défaillance des acquéreurs. Un courrier de demande de mise en demeure a été adressé au notaire afin de provoquer ces cessions sur 2019 demeurés sans réponse de la part des interlocuteurs SNCF.

Une partie des fonciers visés pouvant être utile à l'opération d'aménagement des berges de l'Huveaune, un arbitrage devra être acté sur ce sujet.

La cession au profit de Valentine Vallée Verte, de la voie dite voie Ouest, selon les accords du compromis de vente de 2014, réinscrits dans un acte de 2017, est effective avec la finalisation des paiements sur 2019 (échancier mis en place sur 2017, 2018, et 2019.).

Des discussions sont en cours avec la société DHIMMO13 en vue de la cession par la SOLEAM à son profit pour la cession d'un reliquat foncier de l'ordre de 455m2 foncier pour un montant de 22K€ HT (parcelle 867 h 365).

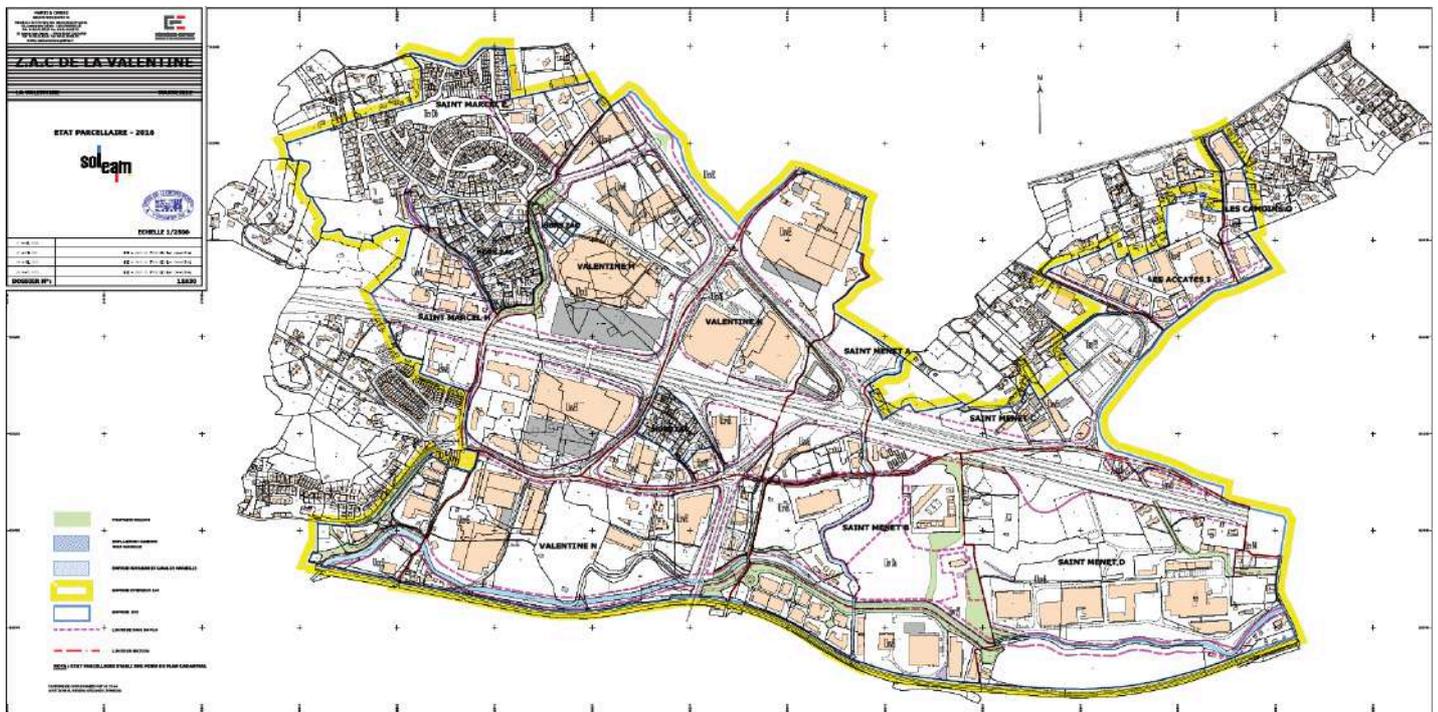
Il s'agit là, des dernières commercialisations de l'opération, la Soleam n'ayant plus de propriétés foncières hormis celles relatives aux ouvrages réalisés, destinées à être rétrocédées.

d) L'avancement des participations :

Désignation lignes budgétaires	TTC au 31/12/20	A fin 2020	%
En Euros	Budget actualisé	Cumul	Avancement
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	-320 237	750 000	-234%
A : 741/411-Participation Ville de Marseille à l'Équilibre du Bilan	5 440 297	5 440 297	100%
4-Budget Participations	5 120 060	6 190 297	121%

Du fait de l'arrêt du programme prévisionnel de travaux en vue de la clôture de l'opération, le montant de la participation à l'équilibre attendue est revu fortement à la baisse avec une économie de l'ordre de 320 K€.

e) L'avancement des rétrocessions (cartographie) :



Le principe du recours à un AMO spécifiquement dédié aux rétrocessions a été acté l'année passée, et va être mis en œuvre, dans l'attente d'un retour d'expérience d'un principe similaire sur d'autres opérations.

Toutefois les modalités de rétrocession effective des ouvrages et du foncier les supportant, auprès des services compétents de la Métropole est en cours d'étude. Du fait de l'ancienneté de l'opération, et en fonction de la vétusté de certains aménagements, des travaux de mise à niveau d'ouvrage(s) pourraient être envisagés. La mise en œuvre de la nouvelle procédure de rétrocession a été faite pour les aménagements récents tel que le prolongement de la montée de Robien, phase 2 livrée à fin 2017-début 2018.

Suite à la décision de clôture, un rapprochement est à réaliser avec les divers services gestionnaires afin d'engager cette démarche sur l'année 2021.

III. RAPPEL DES GRANDS ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET ECARTS CONSTATÉS

1) LES DEPENSES

Le montant des dépenses prévues était de 147 518 € TTC à comparer à 184 421 € TTC payées, soit un écart de +36 903€ (variation de +25%).

a. Les études

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
B : 741/200-Etudes Générales	-8 779	-6 924	-1 855	-21%
B : 741/201-Etude de Déplacement et de Traffic	-467	-11 770	11 303	2420%
1a-Budget Etudes	-9 246	-18 694	9 448	102%

Le montant des dépenses prévues était de 9 246 € à comparer à 18 694 € payées, l'écart de – 9 448 € s'explique par une facture Étude de Circulation, Traffic et Déplacements reçue a posteriori et dont la tranche avait été affermie en 2018.

⇒ **Poste 741.200 : Études de maîtrise d'œuvre VRD** : (marché initial 102K€ HT (M19.113))

Requalification de la voie dite « voie Metro ». Initialement ces études devaient être mutualisées avec la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage de franchissement de l'Huveaune. Ce marché a été résilié à la demande du concédant avec indemnité de 5,1K€ HT.

b. Les Travaux

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
B : 741/312-Réseaux Extérieurs	-480		-480	-100%
B : 741/313-Requalification Chemin St Menet aux Accates	-12 201	-13 873	1 672	14%
B : 741/314-Requalification de la Voie du Lotissement d'Activité 'Metro'	-27 240	-27 240		
B : 741/400-Honoraires Techniques	-34 958	-5 496	-29 462	-84%
2-Budget Travaux	-74 879	-46 609	-28 270	-38%
B : 741/451-Phase 1 Etudes et Ouvrages Desserte Parc d'Activité Château St Antoine	-2 502	-2 383	-119	-5%
2a-Budget Travaux Parc Activité et Chateau St Antoine	-2 502	-2 383	-119	-5%
B : 741/431-Aménagement Uea7 Solde Terrain Nestlé	-2 927	-2 400	-527	-18%
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-2 927	-2 400	-527	-18%

TOTAL BUDGET TRAVAUX	-80 308	-51 392	-28 916	36%
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	------------

Le montant des dépenses prévues était de 80 308 € TTC à comparer à 51 392 € TTC payées, l'écart de – 28 916 € s'explique par :

- Budget 400 : Solde MOE et CSPS Élargissement Chemin de St Menet aux Accates et non engagement de l'AMO technique initialement prévu pour les travaux de requalification de la voie Metro.

- Budget 314 : études techniques préalables aux travaux réalisés avant l'abandon du projet (détection réseaux, amiante,...)

- Budget 431 : le solde du DGD payé en 2020 légèrement inférieur au prévisionnel.

- A noter le léger dépassement du budget de travaux de requalification du chemin de saint Menet aux Accates, relatif au paiement du marché d'entretien des végétaux.

⇒ Honoraires techniques: RAS

c. Les Dépenses annexes

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
B : 741/500-Charges de Gestion	-51 412	-105 878	54 466	106%
B : 741/503-Taxes Foncières	-1 000	-1 023	23	
3-Budget Depenses Annexes	-52 412	-106 901	54 489	104%

Le montant des dépenses prévues était de 52 412€TTC à comparer à 106 901 €TTC payées, l'écart de + 54 489€ s'explique par :

- Une réalisation de travaux d'entretien des Berges de l'Huveaune à la demande du SIBVH (obligation légale du propriétaire). Prestation non prévue et réalisée en urgence.
- La réalisation, à la demande du concédant de travaux de mise en sécurité
- Des interventions successives sur le réseau d'éclairage non retrocédé de la voie de desserte du parc d'activités Valentine 1
- La réalisation de travaux d'entretien de voirie non retrocédée de la voie de desserte du parc d'activités Valentine 1
- L'enlèvements multiples d'encombrants localisés sur la voirie non retrocédée de desserte du parc d'activités Valentine 1
- La prise en compte non prévue des frais juridiques de gestion du « projet Frey » sur la friche SBM.
- La prise en charge des modalités d'entretien (debroussaillage) des propriétés privées SOLEAM (obligation légale)
- La prise en charge des divers abonnement : EDF, SEMM et autres concédés des ouvrages non retocédés (voie de Robien, station de relevage voie de desserte parc d'activités Valentine 1,...)
- La prise en charge d'une prestation d'abattage d'arbres (bassin de retention Valentine Vallée Verte non retocédé) menaçant de peril le château Saint Antoine

d. La rémunération du Concessionnaire

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
B : 741/A310-Rémunération sur Dépenses 5%	-5 552	-7 434	1 882	34%

La rémunération sur dépenses suit l'évolution des dépenses qui a été supérieure au montant prévu du fait des charges de gestion.

2) LES RECETTES

a. Les Produits divers

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
A : 741/501-Produits Divers	26 460		26 460	-100%

⇒ Cession d'une parcelle (867H365) de 444m² à environ 30K€ à la société DHIMMO13 décalée en 2021.

b. La participation du concédant

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	750 000	750 000		

RAS

3) LA TRESORERIE DE L'OPERATION

Trésorerie à fin 2019 : +488 783€
 Trésorerie prévue fin 2020 (crac 2019) : +1 117 725€
 Trésorerie réelle fin 2020 : + 1 127 546€

IV. LES ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2021 ET SUIVANTES

Sont prévus, pour les années à venir : Engagement de la clôture de la concession en 2021

1) LES DEPENSES

a. En ce qui concerne les acquisitions foncières

⇒ A la demande du concédant, une parcelle (Route de la Valentine parcelle 867H340) de 12m² à l'€ symbolique auprès de la société DHIMMO13 doit être acquise en 2021.

b. En ce qui concerne les études

⇒ **Etudes générales** : Une provision de **8,5K€** TTC est budgétée sur ce poste jusqu'à la fin de l'opération afin de réaliser des relevés de géomètre.

⇒ **AMO Rétrocession** : Envisagé pour constituer les divers dossiers et investigations pour la rétrocession aux services d'AMPM pour 25K€TTC

⇒ **Etudes de maîtrise d'œuvre VRD (en cours)** :

-Reliquat de marchés non consommés qui feront l'objet d'un solde ou d'un abandon

Études Géotech G4-Mur Soutènement-Voie Nouvelle Desserte Château St Antoine : 1 696€ht

Mission de CSPS Parc la Valentine : 65€ ht

AMO pour Réalisation Divers Ouvrages et Équipements : un marché (SYSTRA) avait été mis en place en fonction du programme de travaux. L'ensemble des prestations objet du marché n'ayant pas été réalisées, il est envisagé d'utiliser le reliquat financier de cette mission en vue de la constitution des dossiers de rétrocessions en vue de la clôture de l'opération : 46 060€

Enveloppe de 47,8K€ HT prévue

c. En ce qui concerne les travaux

Aucuns travaux ne sont prévus sur l'opération, la requalification de la voie de desserte du Parc d'activités Valentine 1 ayant été abandonnée à la demande du concédant sur 2020.

d. En ce qui concerne les dépenses annexes

⇒ Poste 500 : les charges de gestion sont provisionnées pour 50K€HT en 2021 en raison des modalités d'entretien du fait des non rétrocessions.

⇒ Poste 501 : Taxe sur les salaires de 7K€ sur la participation reçue en 2020 de 750 000€

⇒ Poste 503 : Provision de 2K€TTC en 2021

SOLEAM reste propriétaire de non bâti :

-Bd de la Millière

-Chateauneuf

-La Crotone

-Château St Antoine

-Foresta

-Montée du Commandant Robien

-Lotissement parc de la Valentine 1

-Bd Jules Sebastianelli

e. En ce qui concerne la rémunération de l'aménageur

-Rém. sur dépenses : 5% du montant HT

Base 2021 : 134 340 € soit 6 717€ de rémunération

-Rém. sur recettes : 7% du montant HT

-Rém. de liquidation : 0,5% de la demi-somme des dépenses et recettes HT (hors rémunération et frais financiers)

2) LES RECETTES

a. En ce qui concerne les prévisions de commercialisation

⇒ Cession d'une parcelle (867H365) de 444m2 à environ 30K€ à la société DHIMMO13, cession envisagée au premier semestre 2021.

⇒ Cession au premier Trimestre 2021 d'une parcelle à titre gracieux à la GLDF, cession correspondante à un report de charge, le foncier supportant une noue.

⇒ Cession en 2021 à SNCF Réseau de terrains aménagés par leurs soins dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} voie Marseille-Aubagne. Cession prévue pour un montant de 10 667,50€ HT, **annulée** => biens de retour

Ce seront les dernières commercialisations de l'opération.

a. En ce qui concerne les prévisions de participation

Il est prévu en 2022 le remboursement de 1 070 237€ au lieu de 1 198 546 € (CRAC 2019) à la Métropole pour clôture de concession.

V. L'ANALYSE POSTE PAR POSTE DES VARIATIONS CONSTATÉES ENTRE LE BUDGET APPROUVÉ ET LE NOUVEAU BUDGET PRÉVISIONNEL :

I - LES DÉPENSES

1.1 Acquisitions et frais annexes

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19 Budget préc.	HT au 31/12/20 Budget actualisé	ECART HT
1-Budget Foncier	-10 246 499	-10 246 499	

1.2 Etudes générales :

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19 Budget préc.	HT au 31/12/20 Budget actualisé	ECART HT
B : 741/200-Etudes Générales	-1 490 000	-1 490 000	
B : 741/201-Etude de Déplacement et de Traffic	-105 000	-114 419	9 419
B : 741/202-AMO Rétrocession		-21 000	21 000
1a-Budget Etudes	-1 595 000	-1 625 419	30 419

L'écart de + 9 419 € s'explique par une facture Étude de Circulation, Traffic et Déplacements reçue a posteriori et dont la tranche avait été affermée en 2018.

L'écart de + 21 000 € s'explique par le complément d'études lancées pour les rétrocessions.

1.3 Travaux et Honoraires techniques :

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19 Budget préc.	HT au 31/12/20 Budget actualisé	ECART HT
B : 741/312-Réseaux Extérieurs	-188 450	-188 050	-400
B : 741/313-Requalification Chemin St Menet aux Accates	-701 725	-700 354	-1 371
B : 741/314-Requalification de la Voie du Lotissement d'Activité	-25 678	-25 678	
B : 741/320-Aléas	-71 324	-71 324	
B : 741/400-Honoraires Techniques	-1 608 682	-1 605 767	-2 915
2-Budget Travaux	-2 595 859	-2 591 173	-4 686
2a-Budget Travaux Parc Activité et Chateau St Antoine	-1 835 825	-1 835 726	-99
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-4 601 569	-4 601 130	-439

TOTAL BUDGET TRAVAUX	-21 372 935	-21 367 711	-5 224
-----------------------------	--------------------	--------------------	---------------

Ajustement des budgets en fonction des engagements.

1.4 Charges de gestion :

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19 Budget préc.	HT au 31/12/20 Budget actualisé	ECART HT
B : 741/500-Charges de Gestion	-1 470 000	-1 559 748	89 748
B : 741/501-Dépenses non Rémunérables (Ts)	-32 335	-39 403	7 068
B : 741/502-Assurance	-36 273	-36 273	
B : 741/503-Taxes Foncières	-102 591	-103 614	1 023
B : 741/505-Frais sur Vente	-231 825	-231 825	
3-Budget Depenses Annexes	-1 873 024	-1 970 863	97 839

⇒ Poste 500 : les charges de gestion sont provisionnées pour 50K€HT en 2021 en raison des modalités d'entretien du fait des non rétrocessions et la sur consommation du poste en 2020 ont entraîné une forte augmentation de ce poste.

⇒ Poste 501 : Taxe sur les salaires de 7K€ sur la participation reçue en 2020 de 750 000€

⇒ Poste 503 : Une Provision supplémentaire de 1K€ a été inscrite dans le cas où les rétrocessions foncières prendraient du retard

1.5 Rémunérations :

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19 Budget préc.	HT au 31/12/20 Budget actualisé	ECART HT
B : 741/A302-Rémunération sur Dossiers Acq à l'€	-18 500	-18 500	
B : 741/A310-Rémunération sur Dépenses 5%	-1 544 677	-1 550 858	6 181
B : 741/A312-Rém. sur Cessions (1,5% sur TTC) Jusqu a 07/98	-111 627	-111 627	
B : 741/A320-Rémunération sur Recettes 7%	-816 643	-816 643	
B : 741/A325-Rémunération sur Participations 7%	-627 231	-627 231	
B : 741/A326-Rémunération sur Recettes Particulières	-32 852	-32 852	
B : 741/A340-Rémunération de Liquidation (0,05%)	-177 354	-176 449	-905
4-Budget Remuneration	-3 328 884	-3 334 160	5 276

Les rémunérations de l'Aménageur sont établies sur la base de 7 % des recettes HT, et 5 % des dépenses HT.

Elles suivent l'évolution prévisionnelle des futures dépenses (travaux notamment) et recettes (conventions de participation et cession de charges foncières).

Pour la baisse constatée du poste « rémunérations sur dépenses », celle-ci résulte de la décision de clôture de la concession d'aménagement et de la non réalisation de travaux d'envergures.

L'évolution de la rémunération de la liquidation suit l'évolution des recettes et des dépenses de l'opération.

1.6 Frais financiers :

Désignation lignes budgétaires	HT au 31/12/19	HT au 31/12/20	ECART
En Euros	Budget préc.	Budget actualisé	HT
5-Budget Frais Financiers	-2 946 501	-2 946 501	

RAS

II - LES RECETTES
1.1 Budget divers:

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19	HT au 31/12/20	ECART HT
	Budget préc.	Budget actualisé	
A : 741/200-Remboursement Avance Edf/Gdf	120 817	120 817	
A : 741/201-Remboursement Travaux Casino	94 252	94 252	
A : 741/202-Participations Promoteurs	9 675 695	9 675 695	
A : 741/203-Participations Promoteurs Après Loi Sru	7 101 326	7 101 326	
A : 741/204-Participations Om	25 916	25 916	
A : 741/205-Participations Delta Industrie	106 714	106 714	
A : 741/501-Produits Divers	420 920	420 920	
A : 741/A401-Produits Financiers	1 482 388	1 482 388	
3-Budget Divers	19 028 028	19 028 028	

1.2 Cessions :

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19	HT au 31/12/20	ECART HT
	Budget préc.	Budget actualisé	
1a-Budget Cessions Activités	17 608 819	17 608 819	
2-Budget Cessions Voirie	732 110	732 110	

1.3 Participation du Concédant :

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/19	HT au 31/12/20	ECART HT
	Budget préc.	Budget actualisé	
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	-448 546	-320 237	128 309
A : 741/411-Participation Ville de Marseille à l'Équilibre du Bilan	4 442 432	4 442 432	
4-Budget Participations	3 993 886	4 122 195	128 309

L'augmentation des postes études et charges de gestion afin de réaliser les rétrocessions, entraine une restitution moins importante que prévue.

* * * * *
* * *

VI. ANNEXES

Bilan prévisionnel au 31/12/20

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT au 31/12/20	TVA	TTC au 31/12/20
	Budget actualisé		
1-Budget Foncier	-10 246 499	-2 828	-10 249 327
1a-Budget Etudes	-1 625 419	-274 692	-1 900 111
2-Budget Travaux	-2 591 173	-488 933	-3 080 106
2a-Budget Travaux Parc Activité et Chateau St Antoine	-1 835 726	-349 988	-2 185 714
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-4 601 130	-897 523	-5 498 653
2c-Budget Travaux Déjà Réalisés	-12 339 682	-2 111 683	-14 451 365
3-Budget Depenses Annexes	-1 970 863	-327 747	-2 298 610
4-Budget Remuneration	-3 334 160		-3 334 160
5-Budget Frais Financiers	-2 946 501		-2 946 501
Sous-total dépenses	-41 491 153	-4 453 394	-45 944 547
1-Budget Cessions			
1a-Budget Cessions Activités	17 608 819	3 309 393	20 918 212
2-Budget Cessions Voirie	732 110	146 422	878 532
3-Budget Divers	19 028 028	2 153 315	21 181 343
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	-320 237		-320 237
A : 741/411-Participation Ville de Marseille à l'Équilibre du Bilan	4 442 432	997 865	5 440 297
4-Budget Participations	4 122 195	997 865	5 120 060
Sous-total recettes	41 491 152	6 606 995	48 098 147
Sous-total TVA	1	-1	-2 153 601

Echancier de trésorerie prévisionnelle

Désignation lignes budgétaires	HT au 31/12/19	HT au 31/12/20	TVA	TTC au 31/12/20	A fin 2020	2021	2022	ECART
En Euros	Budget préc.	Budget actualisé			Cumul	25-juin		HT
1-Budget Foncier	-10 246 499	-10 246 499	-2 828	-10 249 327	-10 249 326		-1	
B : 741/200-Etudes Générales	-1 490 000	-1 490 000	-247 609	-1 737 609	-1 729 161	-8 447	-1	
B : 741/201-Etude de Déplacement et de Traffic	-105 000	-114 419	-22 883	-137 302	-137 303		1	9 419
B : 741/202-AMO Rétrocession		-21 000	-4 200	-25 200		-25 200		21 000
1a-Budget Etudes	-1 595 000	-1 625 419	-274 692	-1 900 111	-1 866 464	-33 647		30 419
B : 741/312-Réseaux Extérieurs	-188 450	-188 050	-37 501	-225 551	-225 553		2	-400
B : 741/313-Requalification Chemin St Menet aux Accates	-701 725	-700 354	-140 068	-840 422	-840 422			-1 371
B : 741/314-Requalification de la Voie du Lotissement d'Activité	-25 678	-25 678	-5 136	-30 814	-30 814			
B : 741/320-Aléas	-71 324	-71 324	-12 281	-83 605	-83 605			
B : 741/400-Honoraires Techniques	-1 608 682	-1 605 767	-293 947	-1 899 714	-1 842 327	-57 385	-2	-2 915
2-Budget Travaux	-2 595 859	-2 591 173	-488 933	-3 080 106	-3 022 721	-57 385		-4 686
2a-Budget Travaux Parc Activité et Chateau St Antoine	-1 835 825	-1 835 726	-349 988	-2 185 714	-2 185 714			-99
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-4 601 569	-4 601 130	-897 523	-5 498 653	-5 498 653			-439
2c-Budget Travaux Déjà Réalisés	-12 339 682	-12 339 682	-2 111 683	-14 451 365	-14 451 365			
B : 741/500-Charges de Gestion	-1 470 000	-1 559 748	-289 560	-1 849 308	-1 781 894	-67 412	-2	89 748
B : 741/501-Dépenses non Rémunérables (Ts)	-32 335	-39 403		-39 403	-32 335	-7 068		7 068
B : 741/502-Assurance	-36 273	-36 273		-36 273	-36 272		-1	
B : 741/503-Taxes Foncières	-102 591	-103 614		-103 614	-101 614	-2 000		1 023
B : 741/505-Frais sur Vente	-231 825	-231 825	-38 187	-270 012	-270 009		-3	
3-Budget Depenses Annexes	-1 873 024	-1 970 863	-327 747	-2 298 610	-2 222 124	-76 480	-6	97 839
B : 741/A302-Rémunération sur Dossiers Acq à l'€	-18 500	-18 500		-18 500	-18 500			
B : 741/A310-Rémunération sur Dépenses 5%	-1 544 677	-1 550 858		-1 550 858	-1 544 140	-6 717	-1	6 181
B : 741/A312-Rém. sur Cessions (1,5% sur TTC) Jusqu'à 07/98	-111 627	-111 627		-111 627	-111 627			
B : 741/A320-Rémunération sur Recettes 7%	-816 643	-816 643		-816 643	-816 646		3	
B : 741/A325-Rémunération sur Participations 7%	-627 231	-627 231		-627 231	-627 231			
B : 741/A326-Rémunération sur Recettes Particulières	-32 852	-32 852		-32 852	-32 852			
B : 741/A340-Rémunération de Liquidation (0,05%)	-177 354	-176 449		-176 449		-176 449		-905
4-Budget Remuneration	-3 328 884	-3 334 160		-3 334 160	-3 150 996	-183 166	2	5 276
5-Budget Frais Financiers	-2 946 501	-2 946 501		-2 946 501	-2 946 501			
Sous-total dépenses	-41 362 843	-41 491 153	-4 453 394	-45 944 547	-45 593 864	-350 678	-5	128 310
1-Budget Cessions								
1a-Budget Cessions Activités	17 608 819	17 608 819	3 309 393	20 918 212	20 918 211		1	
2-Budget Cessions Voirie	732 110	732 110	146 422	878 532	878 532			
A : 741/200-Remboursement Avance Edf/Gdf	120 817	120 817		120 817	120 817			
A : 741/201-Remboursement Travaux Casino	94 252	94 252	19 416	113 668	113 668			
A : 741/202-Participations Promoteurs	9 675 695	9 675 695	1 535 455	11 211 150	11 211 151		-1	
A : 741/203-Participations Promoteurs Après Loi Sru	7 101 326	7 101 326	493 147	7 594 473	7 594 473			
A : 741/204-Participations Om	25 916	25 916	5 080	30 996	30 996			
A : 741/205-Participations Delta Industrie	106 714	106 714		106 714	106 714			
A : 741/501-Produits Divers	420 920	420 920	100 217	521 137	494 683	26 460	-6	
A : 741/A401-Produits Financiers	1 482 388	1 482 388		1 482 388	1 482 387		1	
3-Budget Divers	19 028 028	19 028 028	2 153 315	21 181 343	21 154 889	26 460	-6	
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	-448 546	-320 237		-320 237	750 000		-1 070 237	128 309
A : 741/411-Participation Ville de Marseille à l'Équilibre du Bilan	4 442 432	4 442 432	997 865	5 440 297	5 440 297			
4-Budget Participations	3 993 886	4 122 195	997 865	5 120 060	6 190 297		-1 070 237	128 309
Sous-total recettes	41 362 843	41 491 152	6 606 995	48 098 147	49 141 929	26 460	-1 070 242	128 309
Sous-total TVA		1	-1	-2 153 601	-2 420 519	266 918		-1
Trésorerie brute					1 127 546	1 070 246	-1	

Tableau des écarts-TTC

Désignation lignes budgétaires En Euros	TTC au 31/12/19	TTC au 31/12/20	ECART
	Budget préc.	Budget actualisé	TTC
1-Budget Foncier	-10 249 326	-10 249 327	1
B : 741/200-Etudes Générales	-1 738 628	-1 737 609	-1 019
B : 741/201-Etude de Déplacement et de Traffic	-126 000	-137 302	11 302
B : 741/202-AMO Rétrocession		-25 200	25 200
1a-Budget Etudes	-1 864 628	-1 900 111	35 483
B : 741/312-Réseaux Extérieurs	-226 033	-225 551	-482
B : 741/313-Requalification Chemin St Menet aux Accates	-842 067	-840 422	-1 645
B : 741/314-Requalification de la Voie du Lotissement d'Activité	-30 814	-30 814	
B : 741/320-Aléas	-83 605	-83 605	
B : 741/400-Honoraires Techniques	-1 903 210	-1 899 714	-3 496
2-Budget Travaux	-3 085 729	-3 080 106	-5 623
2a-Budget Travaux Parc Activité et Chateau St Antoine	-2 185 833	-2 185 714	-119
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-5 499 180	-5 498 653	-527
2c-Budget Travaux Déjà Réalisés	-14 451 365	-14 451 365	
B : 741/500-Charges de Gestion	-1 742 012	-1 849 308	107 296
B : 741/501-Dépenses non Rémunérables (Ts)	-32 335	-39 403	7 068
B : 741/502-Assurance	-36 273	-36 273	
B : 741/503-Taxes Foncières	-102 591	-103 614	1 023
B : 741/505-Frais sur Vente	-270 012	-270 012	
3-Budget Depenses Annexes	-2 183 223	-2 298 610	115 387
B : 741/A302-Rémunération sur Dossiers Acq à l'€	-18 500	-18 500	
B : 741/A310-Rémunération sur Dépenses 5%	-1 544 677	-1 550 858	6 181
B : 741/A312-Rém. sur Cessions (1,5% sur TTC) Jusqu a 07/98	-111 627	-111 627	
B : 741/A320-Rémunération sur Recettes 7%	-816 643	-816 643	
B : 741/A325-Rémunération sur Participations 7%	-627 231	-627 231	
B : 741/A326-Rémunération sur Recettes Particulières	-32 852	-32 852	
B : 741/A340-Rémunération de Liquidation (0,05%)	-177 354	-176 449	-905
4-Budget Remuneration	-3 328 884	-3 334 160	5 276
5-Budget Frais Financiers	-2 946 501	-2 946 501	
Sous-total dépenses	-45 794 669	-45 944 547	149 878
1a-Budget Cessions Activités	20 918 212	20 918 212	
2-Budget Cessions Voirie	878 532	878 532	
3-Budget Divers	21 181 344	21 181 343	-1
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	-448 546	-320 237	128 309
A : 741/411-Participation Ville de Marseille à l'Équilibre du Bilan	5 440 297	5 440 297	
4-Budget Participations	4 991 751	5 120 060	128 309
Sous-total recettes	47 969 839	48 098 147	128 308
Sous-total TVA	-2 175 169	-2 153 601	-21 568

Ecart Année 2020-TTC

Désignation lignes budgétaires En Euros	PREV. 2020	REEL 2020	ECART	Variation %
B : 741/200-Etudes Générales	-8 779	-6 924	-1 855	-21%
B : 741/201-Etude de Déplacement et de Traffic	-467	-11 770	11 303	2420%
1a-Budget Etudes	-9 246	-18 694	9 448	102%
B : 741/312-Réseaux Extérieurs	-480		-480	-100%
B : 741/313-Requalification Chemin St Menet aux Accates	-12 201	-13 873	1 672	14%
B : 741/314-Requalification de la Voie du Lotissement d'Activité 'Metro'	-27 240	-27 240		
B : 741/400-Honoraires Techniques	-34 958	-5 496	-29 462	-84%
2-Budget Travaux	-74 879	-46 609	-28 270	-38%
B : 741/451-Phase 1 Etudes et Ouvrages Desserte Parc d'Activité Château St Antoine	-2 502	-2 383	-119	-5%
2a-Budget Travaux Parc Activité et Chateau St Antoine	-2 502	-2 383	-119	-5%
2b-Budget Travaux Valentine Vallée Verte	-2 927	-2 400	-527	-18%
B : 741/500-Charges de Gestion	-51 412	-105 878	54 466	106%
B : 741/503-Taxes Foncières	-1 000	-1 023	23	
3-Budget Depenses Annexes	-52 412	-106 901	54 489	104%
B : 741/A310-Rémunération sur Dépenses 5%	-5 552	-7 434	1 882	34%
4-Budget Remuneration	-5 552	-7 434	1 882	34%
Sous-total dépenses	-147 518	-184 421	36 903	25%
A : 741/501-Produits Divers	26 460		26 460	
3-Budget Divers	26 460		26 460	-100%
A : 741/400-Participations Metropole à l'Équilibre	750 000	750 000		
4-Budget Participations	750 000	750 000		
Sous-total recettes	776 460	750 000	26 460	-3%
Sous-total TVA		73 184	-73 184	
Variation	628 942	638 763		